



Prévenir et faire face au harcèlement sexuel en entreprise

Objectifs :

- S'approprier la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Comprendre les mécanismes du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Orienter, informer et accompagner les interlocuteurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Accueillir un signalement et évaluer la matérialité des faits
- Prendre sa place au sein de la prévention du harcèlement sexuel

Public :

Membres du CSE, référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes, dirigeants, services RH et sécurité

Pré-requis : Aucun

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un **réfèrent handicap** étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'information : rendez-vous sur notre site [CCI Formation 49](#) .

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Compétences visées :

- Acquérir les compétences techniques nécessaires à l'exercice de la mission (connaissances juridiques)
- Acquérir les compétences relationnelles et sociales pour assurer le rôle de réfèrent (écoute, objectivité, impartialité et non jugement)
- Acquérir des compétences d'adaptation pour faire face aux situations de crise

Points forts :

Indicateurs de satisfaction et de performance :

Une offre riche et diversifiée avec plus de 200 formations sur des thématiques très ciblées.

Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur [notre page CCI Formation Continue](#).

Modalités pédagogiques :

Méthodes :

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, exercices d'application, d'ateliers de travail.

Équipement matériel :

La CCI de Maine et Loire vous accueille en proximité dans ses 3 établissements de Formation à Angers, Cholet et Saumur. Nos équipements, conçus pour répondre à

INFORMATION

1 jour (7 heures)

€ 480 €

Session(s) à Angers

- 16 novembre 2021
- 04 février 2022
- 04 juillet 2022
- 10 novembre 2022

Session(s) à Saumur

- 04 octobre 2022



l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur notre site Web [CCI Formation 49](#), nos trois campus, ateliers techniques, laboratoires

Equipe pédagogique :

Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Validation / Certification :

A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.



Programme :

Définition des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression

- L'actualité, la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Parmi les risques psychosociaux, la place particulière des violences internes au travail
- Le cadre légal et le risque juridique, le harcèlement, la dénonciation calomnieuse
- La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018
- Le positionnement du référent : déontologie et positionnement Identifier les cas de harcèlement sexuel
- Où s'arrête la séduction et où commence le harcèlement sexuel ?
- Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences
- Les impacts pour les conditions de travail, pour le collectif et pour la victime

Comment agir en cas de harcèlement avéré

- L'entretien d'écoute active pour accueillir le signalement d'une victime
- L'étude de la matérialité des faits et les mesures conservatoires possibles
- Les différents types d'enquête
- L'élaboration d'un plan d'actions

Intégrer le harcèlement sexuel au plan de prévention

- Panel de mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Les obligations réglementaires (règlement intérieur, affichage obligatoire, communication des procédures et des interlocuteurs internes)
- L'articulation de l'ensemble des acteurs internes et externes de la prévention
- Les rôles respectifs de la Direction et du CSE